COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON

Du 24 Nivôse, l'an 4 de la République française (Jeudi 14 Janvier 1796 v. st.)

Nouvelles d'Autriche, de Vienne, d'Hollande. — Avis important sur la poudre dangereuse fabriquée à Paris. — Résurgention des clubs jacobires sous le nom de cereles. — l'ête résolue pour le 21 janvier. — Rappor de Camus sur sa détention et sa mise en liberté. — Résolution qui accorde des secours aux réfugiés des déportemens de l'Ouert. — Rapport de Drouet; horribles tra temens qu'il a reçus des Autr chiens.

Cours des changes du 16 nivose.

Amsterdam	19 à 9 b.
Bale	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Hambourg	36,500
Genes	18,000
Livourne	19-300
Espagne	2,200
Marc d'argent, en barres .	9,600
Or fin , l'once	
Argent monnoyé	

Le vrix de ce journa!, envoyé par courrier extraordinaire, est de 6 liv. (espèces) pour un mois, et de 18 livres pour tra s mois.

Le prix du même journal, envoyé par courrier o dinaire, est de 250 liv. par mois, ou de 9 liv. (espèces) pour trois mois,

Il faut affranchir soigneusement les lettres, sinon elles seront efuses. Les abonnes sont instamment pries d'envoyer, dans leurs lettres de renoavellement, l'adresse imprimée qui couvre leurs su lles.

Couvre leurs feu lles.

On Sabonne à Paris chez le citoyen Husson, rue d'Antin, n° 8, section Lepelletier.

NOUVELLES DIVERSES. ALLEMAGNE.

AUTRICHE, le 12 décembre.

Nos gazettes ont publié un état de l'immense butin que nos troupes ont fait sur les Français le 29 octobre près de Mayence. Le voici, tei qu'il doit avoir été envoyé de Mayence même. Cent trente-huit canons, 3000 quintaux de Beudre, 560 chariots avec munitions et bagages, 11,000 gros boulets de canon, 8000 plus petits, 1000 bœufs, 1000 vaches, 5000 moutons, 3000 cochons, 14,000 sacs de farine et de bled, plusieurs mille sacs de riz et de pois, plusieurs centaines de tonneaux de viande salée, une quantité de sucre, de café et de chocolat, toute la pharmacie de campagne avec beaucoup d'instrumens de chirorgie plusieurs milliers de fusils, de sabres et de pistolets, quel-

ques mille tonneaux de vin et d'eau de vie, plusieurs mille des plus beaux chevanx de selle et de trait, une grande quantité de pièces de drap bleu, blanc et rouge, 12000 souliers et grand nombre de bottes, quelques mille culottes de peau, et plusieurs mille pelisses et suttouts, un million en argent comptant, et au moins deux millions en mont es, médailles, bijoux et autres est its présieux; une quantité immense de marmites et autres vases de cuisine, de cuivre; 3000 matelats, 2000 chapeaux, 3000 pièces de flanelle, de l'huile, du savon, et beaucoup d'autres choses en profision; et enfin la fameuse voiture de Merlin, qui contenoit toute la correspondance, et un chariot sur lequel se trouvoit une bibliotèque militaire très choisie, avec tous les plans des places fortes de la France et des Pays-Bas.

The second secon

VIENNR, le 16 décembre.

On assure qu'on va former à la première séance de la d'ète de Ratisbonne, une demande de cent mois romains, ppur faire face aux dépenses de l'armée de l'Empire; ce qui à raison de 10,000 florins pour chaque mois, fera justement un million de florins.

Les troupes persannes avancent toujours plus loin en Géorgie; elles consistent maintenant en 122,000 hommes de cavalene. Les Géorgiens se joignent à elles en grand nombre.

On assure que l'ambassadeur de Naple, près de notre cour, le miquis de Gallo, a été nomme vice roi de Sicile.

S. M. l'Impératrice ayant appris que les troupes autrichiennes sur le Rhin avoient demandé à faire une campagne d'hiver, et qu'on avoit ordonné de leur envoyer des habillemens, a fait remettre au conseil de guerre la somme de 700,000 florins de sa caisse, pour être employée à cet usage.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS; le 23 nivôsa;

On mande de Hollande que la marine de la république batave sort de ses ruines. Une flott ede 40 batimens depuis 36 canons jusqu'à 74, est bientôt en état de mettre a la mer; else sera commandée par Winter, dont on vante les talens et le patriotisme.

VARIETES.

On ne peut plus de dissimuler la suneste réaction qui ébranle excore une soise malheureux empire. La sace des

ainte déne autres ente des

citoyens
pendant
sur leurs
ées de la
forcé ne
les dépé d'une
nmission
é au disont les
emprunt

bres, est

nommer grandes, autorisée êcher le mais de eux tiers e la cotte nsuivroit é. à susoncé sur ellement

pris une u second mé, ditpour le moyens.

le direcpipemens ui lui pae et de la a changer éée à cet

iouveaux

exécutif, la Seine. , formée justice de l dût être

re est au-, comme lâ. — Le

affaires à tout à fait changé depuis 6 à 7 mois. Un homme qui auroit vu la convention au mois de mai dernier, qui depuis cette époque auroit voyagé hors de la France, sans se mettre au courant de notre tournoyante révolution, et rentrant à Paris, assisteroit à une séance du corps qui, remrant à Paris, assisteroit à and corroit qu'en son Egislatif, seroit tout à fait dérouté. Il croiroit qu'en son absence il s'est opéré chez nous une contre-révolution, et ne se tromperoit guères; en effet, l'été dernier il avoit vu les brigands, non pas punis, mais du moins hors d'état de nuire. Il les troaveroit aujourd aui tous libres, ayant dans Paris le haut du pavé; il en verroit une seultitude au timon des affaires. Il avoit entende chanter dans les spectacles le tardif Reveil du Peuple; il le verroit proserit comme un chant homicide. Il avoit vu briller des étincelles de justice, de raison, d'humalité dans les discussions du corps conventionnel, il y avoit vu les représentans les plus probes, les plus modéres en honneur et en crédit; il seroit surpris de voir ces mêmes individus outragés; batoués, opprimés, traités de scélérats et de révoltés par des personnages qui avoient tellement fatigué l'animadversion et le mépris public, qu'on ne daignoit plus en parler. Il treuveroit enfin Lanjumais, Fermond, Larivière, Saladin, dans la même posture à-peu-près qu'ils avoient au temps de la proscription du trentz-un mai, et la montagne relevée.

S'il cherchoit les causes de cet étrange revirement, il les appercevroit dans la foiblesse, dans la timidité, dans les irrésolutions du parti de ces législa eurs modéres qui n'ont pas su profiter de leurs avantages pour balayer les étables d'Augias, qui n'ont pas eu la prestesse de saisir l'occasion au touper, qui n'ont pas su user de la viejoire que leur avoit procusée la restauration de l'esprit public, qui s'étant bornes à éloigner quelques chefs de file, out eu l'impradence de se croire en surete au milieu de la cohorte de leurs partisans; la position de ces amis trop pusilla-nimes de la justice et de la modération devient chaque jour plus critique; ils reculent, ils perdent du terrein; leur nombre diminue. La loi du 3 brumaire est une arme qui éclaircira leurs rangs. La multitude qui trouve que la raison Lu plus fort est toujours la meilleure, se rangera peut-être sous les drangaux de leurs ennemis. Déjà ceux-ci réunissent, sous le titre de cercles, leurs bataillons jacobites. La lèpre de ces nouveaux clubs peut très-rapidement s'étendre sur les membres desséchés et pénétrer les os cariés du corps, ou plutôt du squalette politique. Les temps les plu. désastrenk peuvent revenir; nous en sommes vivement mema és ; qui nous ramenera alors un 9 thermidor ? Plusieurs de ceux qui nous ont donné le premier paroissent aujourd'hui combattre leur propre ouvrage; et quand ce 9 ther-an.dor devroit revenu, resteroit il encore une France à acuyer? Cette malheureuse contrée, traversée si souvent et en tous les sens par les fléaux de la révolution, si onnée de tous côtés par ses laves enflammées, pourroit elle résister encore deux ou trois ans à la fureur exterminatrice du jacobh.issue ressuscité ? Quel carnage assez vaste pourroit assouvir la voracité de ce monstre, accrue par une diète de dix-sept mois?

Que de victimes seroient immolés à sa soif sanguinaires, à sa cupidité et à sa vengeance. Après avoir brisé la cage de fer qui le retenoit, ce t'gre furieux et affamé dévoreroit tout ce qui auroit le malheur de se rencontrer sur son passage. Que ceux de nos législateuss qui peuvent nous sauveren se sauvant eux-mêmes de sa grifie, ne désespèrent pas de notre commun salut; mais qu'ils se persuadent bien que la fermeté seule peut en imposer à seux qu' na counoissent

ni l'honneur, ni la probité, ni les remords. Leurs ennemis s'assemblent pour combiner les moyens de nous assassiner avec sécurité. Qu'ils se réunissent aussi pour faire avorter leurs comptots, qu'ils appellent à leur secours tous les honnêtes gens de la France, et les brigands se replongeront dans les ténèbres, d'où trop d'indulgence les a laissé, sortir,

Avis du bureau central de Paris, à leurs concitoyens.

La cherté énorme de la poudre a réveillé la cupidité de quelques marchands; ils ont cherché les moyens de remplacer l'amidon dans la fabrication de cette poudre, par une pierre écailleuse et luisante, vulgairement dite pierre à Jésus. Cette pierre est extraite des carrières; on la cuit comme la pierre à plâtre, dont elle ne diffère qu'en ce que sa substance est plus homogène.

comme la pierre à plâtre, dont elle ne diffère qu'en ce que sa substance est plus homogène.

Un incendie dans l'enclos du Temple, occasionné par ce travail, a donné l'éveil au bureau central, qui s'est empressé de soumettre la nouveile composition à l'examen et à l'analyse d'un chymiste connu et hable.

Veici un extrait de son rapport:

« 1°. La viene à Jésus, calcinée, étant très-avide d'eau, elle doit agir sur les cheveux, qui, étant trèshyg ométriques, lacheront leu humidité avec facilité, et d viendront secs et cassans; et, si la dessication gagne jusqu'eux bulbes, leur chûte totale ne sera pas éloignée.

26. Elle agita encore sur le cuir cheveln, et à la longue, elle y formera un corps sol de, qui, obstruant les pores, pourra donner lieu à un très-grand nombre de maladies, qui seront les suites d'une transpiration supprimée ou réparcutée. Il seroit trop long d'en laire l'énumération. On indiquera particulièrement les maux de tête fréquens, et qui n'épargneroient pas sur-tout les personnes chauves, qui sont dans l'usage de garnir leur tête d'une conche assez épaisse de poudre, et celles qui suent abondantment de cette partie ».

Certe opinion, qui est aussi celle du conseil de Santé, doit vous déterminer, citoyens, à re faire aucun usuge de cette poudre pernicieuse. Le bureau central ne négligera rien pour en découvrir les auteurs et marchands, et ces spéculateurs perfides seront livrés au tribunal de la police correctionnelle.

Les commissaires du bureau central, Signi Cousin, Houdeyer et Henrioque Guerins

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de TREILHARD.

Addition à la séance du 22 nivôse.

Un membre a obtenu la perole pour faire un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la motion faite hier, pour que le directoire sûs chargé de faire célébrer une sête publique dans toute la France le 21 janvier (vieux style) anniversaire de la mort du dernier rois

Le rapportur propose un projet de résolution tendant à ce que cette fête soit célébrée dans toute la république, et dans toutes les armées de terre et de mer, et à ce que les membres du corps legislatif prétent ce jour là spontanément dans les deux conseils serment de haine à la royauté, et d'amour à la république.

Hardy demande que ce sesment soit pré, é individuellement; un aune membre propose qu'on prête aussi le 1657 mem q'attachement à la constitution de 95.

Thibaudeau et Fermond ont combattu la proposition de faire prêter aucun serment; ils ont représenté que trop souvent les sermens étoient violés; que la haine de la royauté, l'amour de la république, doivent être dans le cœur de chaque représentant, et qu'il étoit de son devoir de faire exécutor, et de respecter la constitution acceptée par tout

le peuple.

Thibaudeau pensoit que prêter serment de maintenir la constitution, ce seroit en quelque sorte mettre en doute la stabilité de cette loi à laquelle personne ne pouvoit toucher sans se rendre coupable d'attentat à la volonté et à la sou-

veraincté du peuple.

vorter

s hon-

geront

sortir,

ens.

dité de

rem-

ar une

erre à la cuie

'en ce

né par

st em-

- avide

t tiès-

ité, et

gagne

ongue,

pores,

ou rér. On

ns, et

es, qui e assez

ens de

Santé.

sage de

gligera

et ces

police

uerin.

· 5,

rapport

motion

aire cé-

21 jan-

nier rois

tendant

iblique,

ce que

ne à la

iduelle-

i le sas

Talot et Lehardy ont insisté pour qu'on prtêât le ser-ment de haine à la royauté; le projet de résolution est adopté avec ce demier amendement.

Camus fait le rapport qu'il avoit promis. Il le divise en quatre parties; la premiere roule sur les événemens qui se sont passés dequis le 30 mars 1763, jusqu'a 29 mai, équque de la sortie des prisonniers de Maestricht; la seconde expose les traitemens qu'ils ont éprouvés depuis le 29 mai jusqu'au 27 juillet, dans les cachots de Coblentz, Virbouig, Kilherg, Olmutz et Kænig ats, la troisième vée à Fribourg tra te de leur mise en liberté, et de leur arriv en Brisgaw; enfin dans la quatrième, il fait l'histoire de leur voyage depuis leur départ de Fribourg jusqu'à leur rentrée au corps législatif.

1°. La victoire de Gemmapes fut la source de trutes les trahisons de Dumo riez. Le succès de cette brillante journée enfla son cœur ; il attribua à ses talens ce qui étoit une suite du courrge des guerriers républicains. La Belgique lui sembla ane conquête leguime, sur laquelle il avoit plus de droit que personne; mais bientêt voyant que ses projets n'étoient point accueillis dans la Belgique, il fait une incursion dans les Provinces-Unies, en il espéroit régner plus absolument que dans les Pays-Bas autrichiens.

Bientôt ses projets se décèlent; il déclame contre la convention et ses commissaires; il fait des proclamations contraires aux arrêtés de ceux ci. L'énorme popularité qu'il s'étoit acquise anprès du soldat, oblige les commissaires duser de prudence. Mais Dumouriez sompit bientôt en visiere; on m'accuse, dit-il à Camus, de vouloir êt e un nouveau C sar mais si on m'attaque, je saurai me défendre. En prononçant ces mots, il porta la main sur la gude de son épée. Si vous voulez être César, je serai Brutus, lui repartit vivement Camus, en lui appuyant son

pistolet sur la poitrine.

Le plan de Dumouriez étoit d'abandonner aux Impériaux tonte la Belgique, de leur céder le terrein jusqu'aux anciennes frontières; de leur vendre les clefs de la patrie, de détacher les volontaires nationaux des soldats de ligne, et de diviser la convention, en adressant aux ministres des plaintes sur elle et sur les principaux de ses membres. Enfin Dumouriez est dénoncé; les ceque assaires en mission dans la Belgique le requièrent de se rendre à Lille; il refuse. Ce refus achève de le démasquer. Du nouriez est mandé à la barre, et le comité de défense générale fait partir quatre nouveaux commissaires, accompagnés de Beurnonville qui connoissoit l'armée, pour faire exécut r le décret. Camus, Bancal, Quinette et Lamarck sont chargés de cette com-mission. Ils arrivent à Lille, Miranda leur dé once Du-mouriez. Je n'obéirai qu'à la convention, dit ce général républicain au perfide Dumouriez qui l'engageoit à marcher sur Paris.

Ici Camus fait part du trait suivant : plusieurs caisses de

médailles d'or avoient été saisies chez le gouverneur genéral des Pays-Bas; Camus, à qui on vouloit les rementre, refuse de s'en charger, comme allant au camp de Dumouriez; mais il recommande de les déposer au comité des archives nationales. Arrivé de sa prison, il s'est informé de ce dépôt; il n'a point été effectué.

Les commissaires arrivent au camp sans escorte. Mais un détachement d'hussards de Berchiny entourent leurs carosses et celui de Beurnonville. Quels sont ces hommes armés qui nous environnent, disent les commissaires? C'est une garde d'honneur que Dumourier vous envoie, répond quelqu'un de la troupe. A ces mois, ils ne doutent plus que le général traître ne voulut s'assurer de leurs personnes

Les commissaires arrivent au camp, ils trouvent Dumouriez inquiet et froid : Vous venez me faire arrêter? Point du tout, nous vous apportons les ordres de la convencion. On lui fait lecture du décret qui le mande à la barre. Dumouriez refuse de se rendre à Paris, il déclame contre Marat et les jacobins. Cependant, toute communication est interceptée entre les commissaires et l'armée, Bap iste, valet-de-chambre de Dumouriez, accourt tout essoufflé, il s'écrie : pendant que vous déliberez, l'ennemi s'avance sur trois colonnes. Les commissaires donnent ordre d'arrêter cet homme. Quoi ! dit Beurnonville, il est six heures du soir ; et l'ennemi s'avance ? Allez voir ce qui se passe, dit Dumouriez à un vieil officier qui ne pouvoir se

Cependant les commissaires reviennent à la charge; ils attaquent Dumouriez du côté des principes; ils lui dis ne qu'un général ne peut juger les lois; que son armée ét un celle de la république, il ne doit lui donner aucun ordre contraire à ses lois ; on lui remet devant les yeux l'exemple de Lafayette, etc. Dumouricz répond que la France marche à sa ruine, qu'il veut la sauver. il demande qui arrachera son armée au péril qui la menace, érant attaquée par una immense cavalerie. — Moi, répond Beurnonville. — C'està-dire, que vous venez me souffler mon commandement, répart vivement Dumouriez; son refrein étoit qu'on vouloit l'assassiner à Paris. Quinette et Lamarck offrent de l'accompagner; il les qualifie d'assassins. Enfin, il exhorte les commissaires à se retirer à Valenciennes.

Huit heures s'approchoient; ceux-ci entrent dans un cabaret, et y sont un arrête par lequel ils suspendent Dumouriez des fonctions de général, et nomment pour le remplacer, Valence dont on ne soupçonnoit pas la perfidie. Ils rentrent dans le sallon qui étoit rempli des officiers de l'état major, ayant Dumouriez à leur tête. Ils ordonnent de faige venir Valence. Silence profond de la part de tous

les officiers.

Camus s'adre sent à Dumouriez; Vous connoissez le décret qui vous mande à la barre.

Dumouriez : Non.

Camus: Vous meconnoissez donc la loi? Dumou lez: Je suis nécessaire à l'armée.

Camus: Nous ordonnons que les scelles soient mis sur vo. papiers.

Dumonriez: Qu'or les mette en surcté.

Camus: Vu votre désobéissance à la loi, nous vous déc arons suspendu.

Les officers; Suspendu! nous le sommes tous; on nous

enlève not e général, notre père.

Damouriez: Ilesttemps que cela finisse. Allons officiers; faites vo se devoir.

A l'instant les hossards s'avancent, entouvent les repré-

seness; ils sont prisonniers. Allons, mon cher Bournonville, lui-dit Dumouriez, en le prenant par la main, vous des aussi a cet.

(La suite à demain)

Seance du 23 nivôse.

Chazal fait lecture de la résolution concernant les pères et mères d'émigrés. - La résolution est approuvée.

Michaud fait adopter une résolution avec urgence, qui autorise la commune de Mandué, département du Gard à emprunter sur elle même la somme de 600 mille livres, pour acheter des subsistances.

Savary, organe de la commission des patriotes de la Vendee, reproduit le projet de résolution qui accorde à ch que individu par jour la valeur d'un demi-milogramme de froment (une livre.)

Delbret et Lecointre-Puyravaux s'opposent au projet; ils observent qu'il est parmi ces réfugiés des individus valides, qui peuvent gagner leur vie, comme ils le faisoient dans leur pays; ils demandent qu'avant de décréter l'in-

dennité, on fasse différentes classes de ces refugies.

TALOT. Quoi! citoyens, on nontrit gros et gras les Parisiens aux frais de la République, on leur doune le pain à 5 sols la livre, et vous hésitez à accorder une livre de pain par jour à ces malheureux patriotes, qui ont tout persu dans leur pays, et qui ont vu massacrer sous leurs yeux leurs paraus, leurs femmes, leurs enfans. Je demande quon adopte le projet.

Le projet est adopté. Drouet est à la tribune; il fait un rapport sur sa déten-tion. Nommé commissaire avec Bar et Fsoré, pres l'armée du Nord, il se rend à Maubeuge. Cette place desuee de tontes provisions, étoit hors d'état de faire une longué résistance. Drouget met tous ses soins à y faire entrer tous les approvisionnements de guerre et de bouche nécessaires. Maigre ces secours, Maubeuge ne pouvoit tenir long-temps. Un oshcier se présente aux commissaires et leur annonce qu'il est décide à faire un coup d'éclat et à traverser le camp ennemi, à la tête de 25 braves, et de se rendre à Paris pour informer la convention des pressans besoins de la place, dont la prise ouvroit la frontière aux Autrichiens.

Drouet s'y oppose; il soufient qu'un homme d'un grade inserieur, ne produiroit pas le même effet, et qu'on n'au-roit pas en son rapport la même confiance qui si c'étoit un représentant du peuple lui-même. Drouet se cha ge de

l'expédition. Avant que les ennemis n'eussent achevé la circonvallation de la place, Drouet part avec cent braves à cheval, le 2 octobre 1793, à 11 houres du soir. Le mot d'ordre étoit: Courage, Français; ça ira; maud i soit qui recule.

Drouet tombe entre les mains des ennemis. Successivement présenté aux généraux Latour et Metternich, il en est accablé d'injures; on le déposille nud, on l'accable de chaînes en cet état sur une charette dans tout le camp au-trichien; il est mis au secret, jetté dans un cachot humide no et profond.

Bient t après, il est conduit dans la forteresse de Spiel-

berg, haste de deux cents pieds; il s'élènce, à l'aide d'un parachitte, qu'il se construit dans sa prison, se inscasse le pied, est remis en prison où il reste jusqu'à son échange. A demain les détails.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de VERNIER.

On fair lecture d'une résolution qui déclare nulles les élections faites par une assemblée primaire du département de l'Ardèche, pour n'avoir pas suivi les formes constitutionnelles.

Le conseil reconnoît l'urgence, et nomme une commission composée des citoyens Kervelégan, Balivet et François Primaudière, pour examiner la résolution. Une seconde résolution or donne la célébration de l'an-

niversaire de la mort du dernier roi des Français. Le conseil reconnoct l'urgence et approuve la résolution.

La séance est levée.

Arrête du 20 nevôse, relatif à la bourse.

Le directoire exécutif arrête :

Art. Ier. La bourse de Paris, fermée en exécution de l'ordre du ministre de l'interiour, du 23 rimaire dermer, sera ouverte le 22 du présent mois.

II. Elle le sera seul mont en saveur de ceux qu' justi-

fiscout de la quittance du pai mont de lour cote da s'l'em-print forcé, de reté par le corps législatif. Nul ne pour a y enter, s'il n'a rampli cette co dition

III. L'ouverture de la bourse n'aura neu, chaque jour, que depuis une house ju qu'à tro s.

Le concierge indiquera, par le son d'une clochette, le moment de l'ouverture et coui de la cloture de la bouse, IV. Les négociations de toute nature se feront concur-

remment et sans disunction de temps.

V. Elles ne se feront que par l'intermédiaire des agens de change;

VI. La ministre de la police générale nommera, pour veiller à l'observation des lois et des réglemens dans l'intérieur de la bourse, un commissaire qui, lersque les circonst nces l'exigeront, réquerra les officiers de police de prendre les mesures de police qui se trouveront néces-

VII. Le même ministre nommera un écrivain - crieur, qui, après la conclusion de chaque unar hé de matières ou picces metalliques, amoncera à heute voix la chose vendue et le primi de la vente, et en tico dra un registe, dont un extraire sera déposé, chaque jour, au bucas

VIII- Les contrevenans à la loi du 13 fructidor de l'an 3, relative à l'agiotage, seroat poursuivis et punis suivant toute la rigueur des ses dispositions.

Le ministre de la police générale est chargé de l'exécer tion du présent arrêté.